



A. C. F.
Audit Conseils Finances

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2023

MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE

8, Avenue Normandie Sussex
76200 DIEPPE

N° SIRET : 325 722 957 00017

Thierry FÉMEL
Commissaire aux Comptes



2, rue de la République - 76200 DIEPPE

Tél : 02 35 86 78 78

Mail : cabinet.acf@sarlacf.fr

MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE
8, Avenue Normandie Sussex
76200 DIEPPE

N° SIRET : 325 722 957 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE

8, Avenue Normandie Sussex

76200 DIEPPE

N° SIRET : 325 722 957 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos contrôles opérés sur le cycle subvention, notamment par le rapprochement des conventions avec la comptabilité, le contrôle des fonds dédiés et les comptes de tiers en lien avec les subventions ont contribué à notre certification. Les contrôles opérés sur le cycle des achats n'ont pas mis en exergue d'anomalie.

Enfin, les mentions portées en annexe des comptes annuels aux paragraphes « Faits caractéristiques – Autres éléments significatifs » et « Provisions » explicitent au mieux les faits survenus au cours de l'exercice et permettent de parfaire l'information financière des comptes annuels.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Dieppe,
Le 3 Juin 2024



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	11 287	10 192	1 095	5 400
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	3 894	3 894		
Autres immobilisations corporelles	483 208	406 412	76 796	80 413
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
Total I	498 788	420 497	78 291	86 213
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	395 793		395 793	475 980
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	974 920		974 920	823 254
Charges constatées d'avance	41 708		41 708	34 722
Total II	1 412 420		1 412 420	1 333 956
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 911 208	420 497	1 490 711	1 420 170

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02.35.86.78.78

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	44 646	34 996
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	44 646	34 996
Autres réserves		
Report à nouveau	621 461	550 455
Excédent ou déficit de l'exercice	125 132	80 656
Situation nette (sous-total)	791 239	666 108
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	791 239	666 108
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	432 023	507 363
Total II	432 023	507 363
PROVISIONS		
Provisions pour risques	19 594	
Provisions pour charges		
Total III	19 594	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 021	122 517
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	133 792	124 182
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 386	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	11 655	
Total IV	247 855	246 699
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 490 711	1 420 170

A. C. F.
Audit Conseils Finances


2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 80 78 78

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	33 660				33 660	
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	33 660	1,60			33 660	
Produits de tiers financeurs	2 068 459		2 033 486		34 973	1,72
Concours publics et subventions d'exploitation	2 068 459	98,40	2 033 486	100,00	34 973	1,72
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	91 576	4,36	185 565	9,13	-93 989	-50,65
Utilisation des fonds dédiés	507 363	24,14	393 126	19,33	114 237	29,06
Autres produits	1		7		-5	-82,64
Total I	2 701 060	128,49	2 612 184	128,46	88 876	3,40
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	442 943	21,07	532 197	26,17	-89 255	-16,77
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	107 542	5,12	95 586	4,70	11 956	12,51
Salaires et traitements	1 153 985	54,90	1 083 565	53,29	70 420	6,50
Charges sociales	404 842	19,26	333 562	16,40	71 279	21,37
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	25 290	1,20	21 801	1,07	3 489	16,01
Dotations aux provisions	19 594	0,93			19 594	
Reports en fonds dédiés	432 023	20,55	507 363	24,95	-75 340	-14,85
Autres charges	138	0,01	1		137	NS
Total II	2 586 356	123,04	2 574 076	126,58	12 280	0,48
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	114 704	5,46	38 108	1,87	76 596	201,00
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'acti						
Autres intérêts et produits assimilés	10 568	0,50	2 197	0,11	8 371	381,10
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	10 568	0,50	2 197	0,11	8 371	381,10
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assililées						
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	10 568	0,50	2 197	0,11	8 371	381,10
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	125 271	5,96	40 304	1,98	84 967	210,82
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	3 377	0,16	38 616	1,90	-35 239	-91,25
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	63		2 002	0,10	-1 938	-96,84
Total V	3 440	0,16	40 618	2,00	-37 177	-91,53

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	1 605	0,08			1 605	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciations et provi						
Total VI	1 605	0,08			1 605	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	1 835	0,09	40 618	2,00	-38 782	-95,48
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 975	0,09	266	0,01	1 709	642,48
Total des produits (I + III + V)	2 715 068	129,16	2 654 998	130,56	60 070	2,26
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VI)	2 589 936	123,21	2 574 342	126,60	15 594	0,61
EXCEDENT OU DEFICIT	125 132	5,95	80 656	3,97	44 476	55,14
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NA						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

A.C.F.
Audit Conseils Finances


2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 33 80 78 78

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MISSION LOCALE DIEPPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 490 711 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 125 132 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/04/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Mission Locale de Dieppe a pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. Entretien des relations privilégiées avec France Travail, la Mission Locale de Dieppe s'appuie sur des dispositifs publics dans le but de développer un accompagnement global en direction des jeunes dans l'emploi, la formation, l'orientation, la mobilité, le logement, la santé, l'accès à la culture et aux loisirs.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au 31 décembre 2023, le solde des fonds dédiés s'élève à 432 023 euros et se décomposent comme suit :

- DREETS : Contrat Engagement Jeunes (CEJ) 2023-2024 : 428 817 euros
- Ville de Dieppe : soutien à la mobilité des jeunes : 3206 euros

A. C. F.
Audit Conseils Finances


2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 76

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 287			11 287
Immobilisations incorporelles	11 287			11 287
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 894			3 894
- Installations générales, agencements aménagements divers	133 556	5 031		138 587
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	330 678	13 943		344 621
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	468 128	18 973		487 101
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	400			400
Immobilisations financières	400			400
ACTIF IMMOBILISE	479 815	18 973		498 788

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 90 76 78

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		18 973		18 973
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		18 973		18 973
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 887	4 305		10 192
Immobilisations incorporelles	5 887	4 305		10 192
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 894			3 894
- Installations générales, agencements aménagement divers	87 272	7 414		94 686
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	296 549	15 176		311 725
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	387 715	22 590		410 305
ACTIF IMMOBILISE	393 602	26 895		420 497

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 437 901 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	400		400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	395 793	395 793	
Charges constatées d'avance	41 708	41 708	
Total	437 901	437 501	400

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Divers : produits à recevoir	395 560
Total	395 560

Les produits à recevoir comprennent notamment :

- DREETS solde CEJ 2023-2024 : 217 160 euros
- FSE action "profil O top" 2023 : 91 867 euros
- Département fonctionnement 2023 : 34 000 euros
- Mission locale du Talou refacturation logement social : 33 660 euros
- Conseil Régional VAE 4ème trimestre 2023 : 14 212 euros

A. C. F.
Audit Conseils Finances
2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 76

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		19 594			19 594
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total		19 594			19 594
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		19 594			
Financières					
Exceptionnelles					

Des provisions pour risques et charges ont été comptabilisées au 31 décembre 2023 dans le cadre d'un risque de reversement sur subventions reçues :

- Du FSE dans le cadre de l'action "Profil o'top" : 18 374 euros, représentant 20% de la subvention ;
- De la DIRECCTE dans le cadre du projet de parrainage : 1220 euros, représentant 16% de la subvention.

A. C. F.
Audit Conseils Finances
2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 96 78 78

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 247 855 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 021	101 021		
Dettes fiscales et sociales	133 792	133 792		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 386	1 386		
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	11 655	11 655		
Total	247 855	247 855		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	34 510
Dettes prov. pour congés à payer	21 162
Personnel charges à payer	18 074
Ch soc / congés à payer	8 021
ETAT : CHARGES A PAYER	4 686
Total	86 453

A.C.F.
Audit Conseils Finances
2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	41 708		
Total	41 708		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	11 655		
Total	11 655		

A. C. F.
Audit Conseils Finances

 2 Rue de la République
 76200 DIEPPE
 0235 807878

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 377
Autres produits		63
TOTAL		3 440

A. C. F.
Audit Conseils Finances



2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 80 76 73

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en EURO
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement Retraite	82 698
Autres engagements donnés	82 698
Total	82 698

-- Engagements de Retraite --

L'Association a conclu un contrat au titre des engagements de retraite avec le groupe MEDERIC.

Au 31 décembre 2023, le montant des droits acquis au titre du contrat s'élève à 76 811 €.

Corrélativement, le montant des engagements calculés s'élève à 82 698 €.

Les hypothèses suivantes ayant été retenues dans le cadre de ce calcul :

- Age de départ : 64 ans
- Revalorisation des salaires : 1%
- Turn over faible
- Taux d'actualisation : 3.40 %
- Table de Mortalité : INSEE 2017-2019

Audit Conseils Financiers
 2 Rue de la République
 76200 Dieppe
 02 35 36 76 78

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en EURO
Plafonds des découverts autorisés	
Avais et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

A. C. F.
Audit Conseils Finances

2 Rue de la République
76200 DIEPPE
02 35 86 78 78

MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE

8, Avenue Normandie Sussex

76200 DIEPPE

N° SIRET : 325 722 957 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2023

MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE

8, Avenue Normandie Sussex

76200 DIEPPE

N° SIRET : 325 722 957 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Dieppe
Le 3 Juin 2024



SARL AUDIT CONSEILS FINANCES
Représentée par Thierry FÉMEL